

Rapport moral 2020

Du bord du gouffre au rebond CREAI ARA : saison 21 épisode 1

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les représentants des administrations et des collectivités,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,
Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe du CREAI,

Si le CREAI ARA, comme tous les CREAI, a connu un certain nombre de crises pendant ces 56 ans qui nous relient à leur création, celle de laquelle nous commençons à peine à sortir, les surpasse en intensité et en durée, et continue de montrer ses effets : vous êtes bien placés pour la vivre au quotidien.

Lorsque nous nous sommes réunis le 4 juin 2020, notre situation était plus que critique et pour être transparent avec vous j'ai pensé plus d'une fois, entre mars et juin, que l'issue serait au pire un dépôt de bilan et au mieux une mise sous assistance judiciaire.

C'est pour cela que je vous ai dit que nous vivions une horreur financière en raison :

- Des produits à l'arrêt,
- De l'annulation *sine die* de formations programmées,
- Des difficultés pour envisager de nouvelles formations,
- De l'activité des études réduites de moitié,
- Du report aux calendes grecques des activités de conseil,
- De la démission de quelques collaborateurs importants qui ne croyaient pas à notre survie,
- D'un partenaire, le CRIAS, encore plus malade que nous.

Et corolaire de cet état de fait :

- Une trésorerie en voie d'essoufflement,
- Un déficit abyssal autour de 300 K euros.

Et pourtant, je pense que ce 4 juin a été le moment du rebond.

Notre conseil d'administration, moitié en présentiel moitié en vision conférence, grâce à l'accueil d'Acti-conseil nous a rappelé qu'il n'y avait pas que les chiffres dans leur dure réalité pour prendre des décisions et qu'ensemble on pouvait faire face à l'adversité et conjurer le mauvais sort.

Les petits mots de ceux qui étaient absents, les encouragements des présents, le plaisir de se retrouver ont contribué à « doper » l'envie de redresser la tête.

Je n'oublie pas non plus la prestation de notre nouvelle directrice générale et son adoption immédiate dans le groupe.

Comme Christelle Bidaud va le rappeler, le plan énoncé lors de cette séance et complété par vos interventions et suggestions a été mis en place, avec le soutien total du bureau dès le lendemain

du conseil d'administration et là encore dans une ambiance apaisée, confiante, chaleureuse et solidaire :

Premier levier d'action sur les charges avec le contrôle des charges, analyse de leur nécessité et suivi de leurs montants pour desserrer l'étouffement.

Deuxième levier d'action sur l'équipe avec la mise en place de ce que nous avons appelé le CREAL total :

**Tout le monde attaque et tout le monde défend,
Tout le monde est à la fois acteur de la lutte contre le virus,
et acteur de la relance économique.**

Pour cela, quatre actions ont été privilégiées :

- La mobilisation de l'équipe par Christelle Bidaud autour d'objectifs précis, dans une attitude d'écoute avec prise en compte des plaintes et des ressentiments,
- L'engagement de chacun contre l'entropie en réfléchissant aux modes de fonctionnement passés,
- Le début de réflexion sur la vitesse d'exécution de nos travaux pour limiter les risques d'effondrement financier du CREAL et le chômage pour tous
- Et enfin « Penser équipe » : ne plus se demander ce que le CREAL peut faire pour chacun de nous mais au contraire voir ce que chacun de nous peut pour le CREAL

Troisième levier avec la mise en vente des locaux devenus trop grands pour le CREAL tout seul.

Quatrième levier à destination de l'externe : recréer du lien.

Nous avons recréé du lien avec la DGCS, avec l'ARS, avec le cabinet du secrétaire d'état de la petite enfance :

- En réintégrant le CREAL-ARA au sein de l'ANCREAI dont nous faisons partie désormais pleinement,
- En partageant avec le cabinet de la suite à donner au référentiel ESOPPE, discussion devenue sans objet du fait de la sortie d'un référentiel national. Comme certains parmi nous s'en doutaient, malgré ses qualités, supérieures au projet retenu, notre référentiel n'a pas été retenu,

Si vous me permettez une incise personnelle, je pense que c'est regrettable financièrement compte tenu des sommes engagées, mais cela l'est encore plus pour le secteur de l'enfance en danger qui se prive d'un instrument plus abouti, plus mature, en tant qu'aide à la décision, enrichi des apports des outils techniques. Les associations, les départements qui voudraient bien que l'on continue à reprendre les formations interrompues apportent des validations indirectes à cette opinion.

Quels que soient les événements internes, je me dois d'adresser tous mes remerciements à celles et à ceux qui ont participé à la réalisation de ce beau référentiel : Eliane Corbet qui a ouvert la voie, Claude Volkmar et Charles Bernard, Isabel Casals, Frédérique De Ciantis Fabrice Deladoeuille, Olivier Duchosal, Nicolas Hermouet, Patrick Pelège et Pierrine Robin, sans oublier le travail de collaboration avec l'ONPE.

Merci aussi à toutes les associations et départements qui par leur contribution ont permis la réalisation de ce référentiel.

Pour terminer ce propos liminaire que va compléter notre présidente, je voudrais poursuivre, même si je ne suis plus président, en donnant deux recommandations et en lançant quelques pistes comme je l'ai fait lors de notre dernier conseil d'administration au cours duquel j'ai passé la main.

Les recommandations

1/ Ne jamais oublier que ce qui fait la force du CREAI-ARA c'est **son intrication forte avec les associations que vous représentez**, où chacun se nourrit et fait son miel des savoirs de l'autre. Pour cela, il y a urgence à faire revivre les commissions du conseil qui nous ont permis de prendre un temps d'avance. Un groupe de travail sur les adhérents et un groupe de travail entre les administrateurs et l'équipe ont d'ores et déjà été mis en place.

2/ **Privilégier la coopération** avec ceux qui nous sont proches : l'URIOPSS, l'ORS, en faisant notre la formule d'Edgar Faure : « l'indépendance dans l'interdépendance ». Ne pas hésiter à s'associer avec ceux et celles qui détiennent des savoirs que nous n'avons pas et qui partagent nos valeurs.

Les pistes de réflexion

1/ Penser dans toutes nos actions **le CREAI comme un organisme régional**, malgré les distances : d'où la nécessité d'imaginer notre CREAI comme un ensemble de ressources « distribuées sur le territoire » et constituées par des personnes appartenant à vos associations et désireuses de participer à des actions de réflexion, de formation et de conseil.

2/ Mettre au cœur de nos réflexions ce qui a toujours été l'ADN de notre CREAI : **veiller à ce que chaque personne en situation de handicap trouve une réponse aux besoins qui sont les siens** à partir des ressources propres des établissements et des ressources complémentaires présentes sur le territoire et pour cela :

- Contribuer à l'expression des besoins réels des personnes accueillies dans leur singularité,
- Former les équipes à l'expression de leurs savoir-faire pour définir une offre en relation et en réponse à ces besoins,
- Considérer que c'est au quotidien que se mesure l'adéquation entre offre et besoins et que rien ne vaut la construction de prototypes, territoriaux d'abord, entre services au sein d'un établissement, puis peu à peu prenant en compte l'offre extérieure. Et pour cela s'essayer à construire avec des volontaires des terrains d'expérimentation.

Je pense qu'un CREAI nouveau avec une équipe renouvelée, un conseil d'administration et un bureau soudés, avec à sa tête deux femmes déterminées avec qui j'ai préparé cet exposé est désormais en place pour redonner au CREAI son lustre d'antan.

Merci à vous tous présents, représentés et absents pour l'accueil que vous m'avez réservé en m'accueillant il y a 20 ans et pour votre confiance et votre amitié qui ne se sont jamais démenties.

Jean-Pierre Claveranne
17 juin 2021

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Rapport moral 2020 | 3 |
| Activités d'observation et recherche..... | 8 |
| 1. Equipe intervenant sur les études | 9 |
| 2. Programme pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes..... | 10 |
| 2.1. Valorisation de l'analyse comparée des unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes | 10 |
| 2.2. PIEROS : un outil au service de l'observation | 10 |
| 2.3. Valorisation de l'étude sur les ESAT et le parcours des travailleurs d'ESAT de la région Auvergne-Rhône-Alpes..... | 11 |
| 2.4. LAARA : Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes www.laara.org | 12 |
| 2.5. Analyse des rapports d'activité des Pôles de compétences et de prestations externalisées de la région Auvergne-Rhône-Alpes | 13 |
| 2.6. Formations croisées sur l'Ecole inclusive (financement UNIFAF) | 13 |
| 2.7. Fonction Conseil Technique | 14 |
| 2.8. Observation et évaluation – Ecole inclusive | 15 |
| 2.9. Etude relative à l'externalisation des Unités d'enseignement – Ecole inclusive | 15 |
| 2.10. Appui à la réalisation de cartographies sur Atlas Santé | 16 |
| 3. Actions pour la DRDJSCS | 17 |
| Activités de formation et de conseil | 18 |
| 1. Equipe intervenant sur la Formation et le Conseil..... | 19 |
| 1.1. Les permanents..... | 19 |
| 1.2. Les ressources externes..... | 19 |
| 2. Volume des activités de formation et de conseil | 21 |
| 1.1. La formation : Une offre diversifiée du CREAM Auvergne Rhône-Alpes répondant aux préoccupations des acteurs | 21 |
| 111. Focus sur l'activité | 21 |
| 112. Focus sur les thématiques abordées | 24 |
| 1.2. Le conseil | 26 |
| 121. Focus sur l'activité | 26 |
| 122. Focus sur les objets des accompagnements..... | 27 |
| 3. Offre spécifique ESOPPE, référentiel d'évaluation en protection de l'enfance | 28 |
| 3.1. Les ressources | 28 |
| 3.2. L'activité ESOPPE | 28 |
| Le service emploi..... | 32 |
| Animation et Valorisation..... | 34 |

| | |
|---|-----------|
| 1. Evènements..... | 35 |
| 2. Groupes de travail : Club de Réflexion et d'Échange Éthique du CREAMI CRIAS..... | 35 |
| Actions de réseau..... | 36 |
| 1. Le Réseau ESAT en Auvergne | 37 |
| 2. Evènements..... | 37 |
| Suivi des adhérents..... | 38 |
| 1. Répartition des cotisations par département | 39 |
| 2. Répartition des contributions par département | 40 |
| Rapport financier..... | 41 |

Partie 1

**Activités d'observation et
recherche**

1. Equipe intervenant sur les études

Pour réaliser les actions d'observation et recherche liées au programme « *Accompagnement des Politiques Publiques* », les professionnels affectés (pour tout ou partie de leur temps de travail) sont :

- **Eric BONDAR**, Directeur Support et Développement jusqu'au 31/07/2020
- **Agathe CHEVALIER**, Conseillère technique jusqu'au 31/05/2020
- **Marie GUINCHARD**, Conseillère Technique puis Responsable du Pôle Etudes à partir de Novembre 2020
- **Chloé GUYON**, Conseillère technique
- **Sophie LETURGEON**, Directrice du programme Accompagnement des Politiques Publiques jusqu'au 31/05/2020
- **Sophie MORALY**, Chargée d'études
- **Eliane VAUDO**, Documentaliste, jusqu'au 09/07/2020

Et en appui administratif :

- **Nathalie BATTUT**, Assistante administrative
- **Marjorie DUMAS**, Assistante service formation/conseil

2. Programme pour l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

2.1. Valorisation de l'analyse comparée des unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) de la région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2018, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec l'élaboration de la stratégie nationale sur l'autisme 2018-2022 et la fiche action n°2 de la convention régionale sur l'Ecole inclusive, missionnait le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes pour dresser le portrait des 13 UEMA de la région. Il s'agissait d'établir une photographie des unités et de repérer, dans leurs fonctionnements et organisations, des écarts avec le cahier des charges national ainsi que les unes entre les autres.

Cette mission a donné lieu à la réalisation de 13 monographies et à une analyse comparée régionale mettant en évidence par thématique les points de convergence, de divergence et des axes d'amélioration ainsi que des points de vigilance.

Depuis la réalisation de cette étude en 2019, le CREAI a contribué à valoriser et à développer la communication autour de cette étude.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2020

- Réalisation d'une synthèse anonymisée de l'analyse comparée des UEMA
- Préparation d'un support de communication pour diffuser cette étude sur les différents sites internet (ARS, Education nationale, CREAI)

2.2. PIEROS : un outil au service de l'observation

Le portail PIEROS a pour vocation de faire connaître le plus largement possible les travaux réalisés en matière d'observation en santé, médico-social et social, au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce portail numérique a été développé depuis 2002 dans la région Rhône-Alpes, puis élargi à l'Auvergne à partir de 2014.

Ce portail propose via une recherche simple par thématique, public, zone géographique, l'accès à l'ensemble des études d'observation menées ces dix dernières années, qu'il s'agisse d'observation quantitative (données chiffrées) ou qualitative (données recueillies par entretiens). A côté de cette base d'études régionales, le portail PIEROS développe des outils afin d'aider les acteurs régionaux à repérer les bases d'indicateurs (sociaux et de santé) et les répertoires d'adresses disponibles en ligne.

Ce portail s'adresse aux professionnels et futurs professionnels exerçant dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social, ainsi qu'aux promoteurs de politiques ou programmes sanitaires et sociaux, et de façon plus large à l'ensemble des acteurs régionaux s'intéressant à ces questions.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes est membre de ce groupe de travail, piloté par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes, et participe chaque année au développement de ce portail régional.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2020

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a contribué à :

- L'alimentation de la base d'études
- Travail de collecte : mise en ligne de documents, veille et indexation
- La participation à la stratégie de développement et de communication du portail PIEROS

Compte tenu du contexte sanitaire de l'année 2020, les instances de pilotage initialement prévues (comité de pilotage et comité technique) n'ont pas pu être réunies.

2.3. Valorisation de l'étude sur les ESAT et le parcours des travailleurs d'ESAT de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de la convention 2019, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, missionnait le CREAI pour réaliser une étude proposant un diagnostic quantitatif et qualitatif sur les ESAT de la région et leurs travailleurs en situation de handicap.

Afin d'améliorer la connaissance générale sur les ESAT et leurs travailleurs, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes souhaitait disposer de données (quantitatives et qualitatives) concernant :

- d'une part, leur organisation et leur fonctionnement
- d'autre part, le parcours de leurs travailleurs handicapés

Ce travail a abouti à la réalisation de monographies départementales et d'un rapport régional.

Parallèlement au travail mené par le CREAI, une étude complémentaire relative à la perception et aux attentes des travailleurs handicapés en ESAT en région Auvergne-Rhône-Alpes a été réalisée, en 2019. A la demande de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, cette étude a été conduite par une équipe pluridisciplinaire composée de chercheurs à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne et de l'IRUP.

En 2020, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a alors souhaité favoriser une diffusion et une appropriation des principaux enseignements de ces deux études complémentaires, auprès de l'ensemble des acteurs régionaux.

Ainsi, depuis le dernier trimestre 2020, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes participe à l'élaboration d'un support de communication commun et à la réflexion autour d'une communication globale auprès des instances régionales, avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne et l'IRUP.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2020

- Rédaction de l'étude régionale sur les ESAT et le parcours de leurs travailleurs en situation de handicap, commanditée en 2019
- Réalisation d'une synthèse de l'étude régionale sur les ESAT
- Participation à l'élaboration d'une synthèse commune des deux études régionales complémentaires (étude CREAL et étude Ecole des Mines/IRUP)
- Préparation d'un plan de communication commun autour de ces deux études, en vue d'une large diffusion auprès des acteurs régionaux, en lien avec l'ARS, l'Ecole des Mines et l'IRUP

2.4. LAARA : Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes www.laara.org

Créé en 2007, à l'initiative du Centre Ressources Autisme (CRA) Rhône-Alpes, en partenariat avec des associations de familles, des directeurs de structures, du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et financé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le **LAARA a pour objectif d'informer les familles et l'ensemble des acteurs sur l'offre régionale médico-sociale destinée aux enfants et adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA).**

Depuis 2018, le LAARA a été réactualisé afin de s'adapter aux dernières recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Désormais entièrement numérique, le LAARA est mis à jour directement par les ESMS via le site afin de garantir une information fiable et actualisée. Les informations décrites par les structures dans le livret LAARA sont accessibles au grand public via le site internet : www.laara.org

L'ARS missionne annuellement le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes afin de poursuivre le développement du site internet du LAARA (www.laara.org), actualiser les informations demandées (notamment en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles) et exploiter les données issues des livrets LAARA.

La mission du CREAL s'articule autour des trois axes suivants :

- poursuivre la mise à jour en continue des données concernant l'accompagnement des personnes avec TSA par les ESMS via un espace numérique sécurisé,
- permettre aux familles et aux professionnels de consulter de manière simple et interactive les résultats des livrets LAARA mis à jour en temps réel,
- améliorer la communication pour encourager son utilisation par les ESMS.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2020

- Animation du Comité de suivi régional
- Conception d'une plaquette de communication
- Actualisation du livret LAARA pour l'année 2020
- Analyse des livrets et valorisation des résultats à travers des cahiers thématiques
- Mise à jour du site internet (localisation de tous les ESMS disposant d'un agrément pour accompagner des personnes avec TSA et n'ayant pas encore renseigné le LAARA)

2.5. Analyse des rapports d'activité des Pôles de compétences et de prestations externalisées de la région Auvergne-Rhône-Alpes

La mission confiée au CREAL Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 visait à poursuivre les travaux confiés au CREAL en 2019. Ces travaux avaient pour objectif de pouvoir compiler et comparer les données issues des rapports d'activité des PCPE à différentes échelles territoriales et leur évolution dans le temps. Afin de répondre à cet enjeu, le CREAL avait conçu une base de données permettant l'exploitation des données des PCPE.

L'outil d'analyse ayant été conçu, l'année 2020 a permis d'analyser les données collectées dans les rapports d'activités 2018, mais aussi d'organiser la transmission de la base de données aux services de l'ARS. Par ailleurs, la nouvelle trame de rapport d'activité réalisée sous excel a été transmise aux PCPE.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a ensuite souhaité renouveler l'opération en confiant au CREAL la mission d'exploiter et d'analyser les données des rapports d'activité des PCPE pour l'année 2019.

Cette nouvelle mission en lien avec les PCPE a démarré à l'automne par l'intégration des rapports d'activité reçus dans la base de données. Le CREAL réalisera l'analyse régionale des données issues de ces rapports d'activité au cours de l'année 2021.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2020

- Rédaction du rapport « Analyse des rapports d'activités des PCPE en région Auvergne-Rhône-Alpes, données 2018, publié en avril 2020
- Finalisation de la base de données régionale permettant d'avoir une visualisation des données à l'échelle de chaque PCPE, du département et de la région
- Finalisation de la trame régionale de saisie des rapports d'activités sous excel
- Réalisation d'un guide d'utilisation de la base de données à destination de l'ARS
- Intégration des premiers rapports d'activités 2019 pour en permettre l'exploitation sur 2021

2.6. Formations croisées sur l'Ecole inclusive (financement UNIFAF)

En application de la fiche action n°7 de la convention conclue entre la Région académique et l'ARS en faveur de l'école inclusive, l'enjeu de cette mission était :

- d'une part, de suivre le déploiement des formations croisées en région via la poursuite du comité de pilotage
- d'autre part, de construire avec l'ARS et la Région académique des modalités de suivi régional des formations suivies et de leurs impacts sur l'état des connaissances et des pratiques professionnelles des personnes formées et de leur entourage professionnel

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2020

- Préparation, organisation et co-animation du comité de pilotage
- Elaboration de comptes rendus pour chaque comité de pilotage

2.7. Fonction Conseil Technique

En lien avec ses missions règlementaires, le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes exerce une fonction de conseil technique auprès des acteurs régionaux.

Ils ont vocation, dans un but d'intérêt général et en favorisant la participation des usagers, à :

- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins de ces populations, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés ;*
- Contribuer, notamment par des conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et des autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des dispositifs en faveur des personnes vulnérables ;*
- Accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et dispositifs dans les évolutions des réponses aux besoins*

Extrait de l'INSTRUCTION N° DGCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 avril 2015 relative au financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2015

Cette mission de fonction de conseil technique s'articule autour de deux types d'action :

- Participation aux réunions du groupe de travail ARS et EN et au Comité de pilotage régional ARS / EN
 - ⇒ 8 réunions du comité technique maintenues malgré la crise sanitaire
 - ⇒ Une journée complète de travail au CREAL le 29/09/20
 - ⇒ 1 Comité de pilotage régional du 14 octobre 2020
 - ⇒ Sur invitation de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le CREAL a également participé à une réunion sur l'école inclusive organisée par la DGCS (29/06/20)
- Participation à la CRSA

2.8. Observation et évaluation – Ecole inclusive

Depuis plusieurs années, les académies de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ont engagé des travaux pour renforcer le partenariat institutionnel et la coopération entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux, en vue du développement de l'école inclusive. Les travaux menés se sont traduits par la signature d'une [Convention thématique en faveur de l'école inclusive 2016-2021](#). Celle-ci fixe des cibles prioritaires et des objectifs précis pour promouvoir l'école inclusive.

Dans ce cadre, le CREA Auvergne-Rhône-Alpes est missionné par la Région académique et l'ARS afin de suivre l'évolution des dispositifs et des modalités de scolarisation des enfants en situation de handicap dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces données sont présentées lors du COPIL régional réunissant notamment les recteurs de chaque académie ainsi que le DG de l'ARS et font l'objet d'un rapport annuel qui est disponible sur le site de l'ARS et du CREA Auvergne-Rhône-Alpes.

ACTIONS ET LIVRABLES REALISES AU 31 DECEMBRE 2020

- Collecte des données relatives aux unités d'enseignement auprès des DDARS et IEN-ASH afin de consolider les données de manière collaborative
- Recueil et traitement des données des enquêtes 3, 12 et 32 de la DEPP
- Recueil et exploitation des données sur les ULIS
- Recueil et exploitation des données sur les UEMA, UEEA et DAR et production de cartographies régionales
- Réalisation d'un diaporama pour le COPIL régional
- Rédaction d'un rapport présentant les principales données en matière d'évolution de l'offre et des modalités de scolarisation des enfants en situation de handicap de la région

2.9. Etude relative à l'externalisation des Unités d'enseignement – Ecole inclusive

Dans le cadre de la première convention 2016-2021 « Ecole Inclusive » cosignée entre l'Education nationale et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, une fiche action a été dédiée à l'externalisation des unités d'enseignement. Cette convention fixait un double objectif à atteindre d'ici 2021, à savoir :

- 80% des unités d'enseignement devraient fonctionner avec au moins un dispositif externalisé,
- et 80% des enfants actuellement en unité d'enseignement d'un établissement médico-social devraient pouvoir bénéficier d'une modalité de scolarisation ou de formation en milieu ordinaire.

Lors du comité de pilotage en octobre 2020, et malgré l'augmentation du nombre de dispositifs externalisés, il a été constaté que ces objectifs ambitieux ne pourront être pleinement atteints, c'est pourquoi, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec l'Education nationale, a mandaté le CREA Auvergne-Rhône-Alpes pour réaliser une étude auprès des établissements médico-sociaux n'ayant pas, à ce jour, de dispositif externalisé de scolarisation. L'un des objectifs est de comprendre les modes de scolarisation des enfants actuellement accompagnés, pour ensuite proposer d'éventuels leviers en faveur de cette externalisation.

ACTIONS REALISEES AU 31 DECEMBRE 2020

- Préparation et validation de la méthodologie de l'étude
- Lancement du groupe de travail dédié, composé de l'ARS et de l'Education nationale

Cette étude sera conduite durant le 1^{er} semestre 2021.

Elle comprendra deux volets :

- Une analyse quantitative suite à l'envoi d'un questionnaire à tous les établissements médico-sociaux n'ayant pas de dispositif externalisé de scolarisation
- Une analyse qualitative suite à l'animation de groupes de travail

Cette étude fera l'objet d'une synthèse.

2.10. Appui à la réalisation de cartographies sur Atlas Santé

Afin d'exploiter pleinement les données recueillies dans le cadre de la mission sur l'école inclusive mais aussi afin de mieux prendre en compte l'approche territoriale, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité pouvoir exploiter les informations disponibles sous forme de cartographie.

Afin de mutualiser le travail avec des ressources existantes, le CREAI a proposé de travailler en lien avec l'outil Atlas Santé déjà utilisé au niveau national par les ARS, les services de l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

Pour cela, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a élaboré plusieurs fichiers permettant l'intégration de données sur Atlas Santé et accompagne l'ARS dans la réalisation de cette mission.

ACTIONS REALISEES AU 31 DECEMBRE 2020

- Echanges avec l'ARS sur la forme des fichiers à construire
- Réalisation des fichiers destinés à valoriser :
 - L'implantation des Unités Localisées pour l'inclusion Scolaire (ULIS)
 - L'implantation des UEMA et UEEA, en lien avec leurs structures de rattachement
 - L'implantation des PCPE en lien avec leurs structures de rattachement
 - L'implantation des ESMS proposant ou non des Unités d'Enseignement :
 - au regard de leurs modalités (interne UEI ou externe UEE)
 - et du nombre de dispositifs externalisés
 - L'implantation des Unités d'Enseignement :
 - la modalité interne (UEI)
 - les modalités externes (UEE) en fonction du type d'établissement scolaire dans lesquelles elles sont implantées (maternelle, élémentaire, collège, lycée)

3. Actions pour la DRDJSCS

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales, s'étend sur la période 2017-2021.

Dans le cadre de l'élaboration du futur schéma, la mission confiée au CREAL a été de repérer dans d'autres régions dont les schémas arrivaient déjà à échéance, des actions « réussies ». Il s'agissait ainsi de pouvoir repérer des actions concrètes et opérationnelles ayant produit des résultats satisfaisants, et ce, afin de pouvoir les reproduire dans la région ARA d'ici 2021, ou de les inscrire dans le futur schéma (date de fin de validité du schéma).

Afin de repérer ces actions et d'en comprendre les modalités de mise en œuvre, des entretiens ont été conduits avec des représentants du secteur de la protection juridique des majeurs. Ces entretiens ont eu lieu tant du côté des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, que des représentants de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.

ACTIONS REALISEES AU 31 DECEMBRE 2020

- Analyse des actions innovantes contenues dans les schémas régionaux sélectionnés et dans le bilan des schémas réalisé par la DGCS en 2019
- Réalisation d'entretiens auprès de différentes DRJSCS
- Réalisation des entretiens auprès des 3 fédérations nationales (UNAF, FNAT, fédération des mandataires judiciaires individuels)
- Analyse et synthèse des entretiens exploratoires et des actions repérées sous la forme d'un tableau de bord et d'une synthèse générale.

Partie 2

Activités de formation
et de conseil

1. Equipe intervenant sur la Formation et le Conseil

1.1. Les permanents

L'année 2020 est une année de nombreux mouvements au sein de l'équipe.

L'équipe des conseillers techniques est ainsi composée :

- **Mireille Michel** et **Françoise Bezin** : toutes les deux accompagnent les professionnels de proximité vers une meilleure compréhension des troubles, des comportements et un ajustement des pratiques professionnelles.
- **Patrick Pelège, Isabel Casals** et **Claude Volkmar** se sont essentiellement consacrés aux missions relatives au programme Esoppe. Cependant, ils sont intervenus sur quelques journées de formation, de conseil ou en animation.
- **Isabelle Dury**, a intégré l'équipe en septembre 2019. Par un transfert de compétences, ses expériences en gérontologie sociale et en démarche projet lui ont permis d'intégrer plusieurs projets en cours.

Ponctuellement, d'autres professionnels du groupe CREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CRIAS sont intervenus sur des missions spécifiques :

- **Hélène Dabet**, Ergothérapeute, dans le cadre de formations accueillants familiaux pour le CD63.
- **Sabrina Loison**, Coordinatrice du Centre d'écoute RhônALMA, intervient principalement sur les thématiques bientraitance-maltraitance.

En appui sur le plan technique et documentaire :

- **Christelle Lebon**, chargée de la relation client, assure un travail d'interface avec les clients et commanditaires, les permanents formateurs et les vacataires.
- **Marjorie Dumas** complète cette activité par un suivi des conventions et le soutien logistique aux formateurs.

Ces deux personnes, ainsi que Françoise Bezin et Sabrina Loison poursuivent le travail relatif à la **démarche qualité de la formation**, avec une préparation à la certification unique.

Les apports d'**Eliane Vaudo**, documentaliste, et d'**Eva Trojanowski**, chargée de communication constituent des appuis nécessaires et permanents à l'équipe de formateurs/intervenants.

1.2. Les ressources externes

Des ressources externes ont été sollicitées sur l'année 2020 lorsque leur domaine d'expertise était nécessaire au sein de la formation :

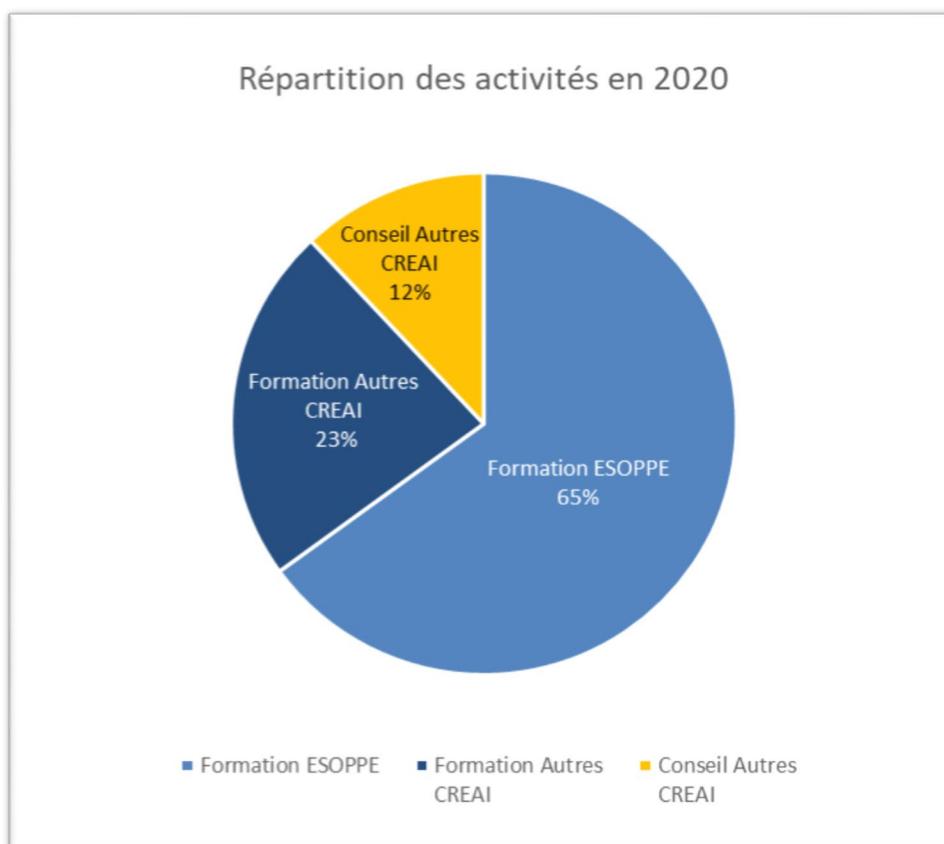
- **Eugénia Bratescu**, sur les questions liées aux troubles du spectre autistique.
- **Jean-Michel Santt**, sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique en ESAT.
- **Delphine Rivier**, en soutien sur plusieurs formations : évolution du secteur médico-social, projet d'établissement, comportement-problème.

- **Jean-Pierre Claveranne**, lors des audits ou des accompagnements relatifs à la stratégie associative.
- **Ivan Grunberger**, sur la thématique des comportements problème,
- **Renaud Hermier**, pour Handicap psychique, TED, autisme.
- **Elisabeth Martin**, sur la thématique spécifique des adolescents à difficultés multiples.
- **SDIS 63**, pour la formation PSC1 des accueillants familiaux.
- **Céline Evreux**, sur la thématique « Comprendre et accompagner les personnes en situation de handicap psychique ».
- **Bénédicte Guitton**, sur la thématique des comportements problèmes.
- **Céline Lathoud**, sur les thématiques « Handicap et besoins spécifiques en protection de l'enfance » et « Travail avec les familles en protection de l'enfance ».
- **Patrice Quétard**, sur la thématique des comportements problèmes.
- **Yvan Serre-Combe**, sur la thématique des droits des usagers et le travail avec les familles.

2. Volume des activités de formation et de conseil

Les activités de formation et de conseil liées au programme « *Transformation des pratiques et Transformation de l'offre* » (accompagnement, audit, évaluation) correspondent à une part conséquente de l'activité du CREA I Auvergne-Rhône-Alpes, mais ont subi une diminution de 43% par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire vécue depuis le 16 mars 2020.

Elles dégagent un chiffre d'affaire de **399 372€**.



Dans la suite du rapport d'activité, le développement des activités sera différencié. Seront commentées dans un premier temps, les activités mises en œuvre par le CREA I Auvergne-Rhône-Alpes, hors ESOPPE.

1.1. La formation : Une offre diversifiée du CREA I Auvergne Rhône-Alpes répondant aux préoccupations des acteurs

111. Focus sur l'activité

En 2020, l'activité de formation hors ESOPPE dégagne un chiffre d'affaire de **90 246 €** (en 2019 : 230 046,00 €).

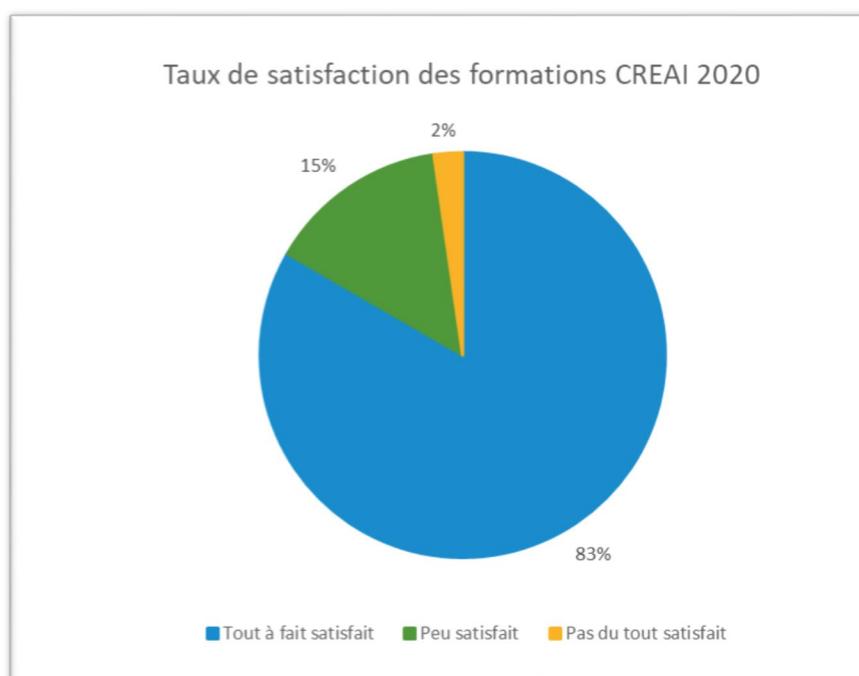
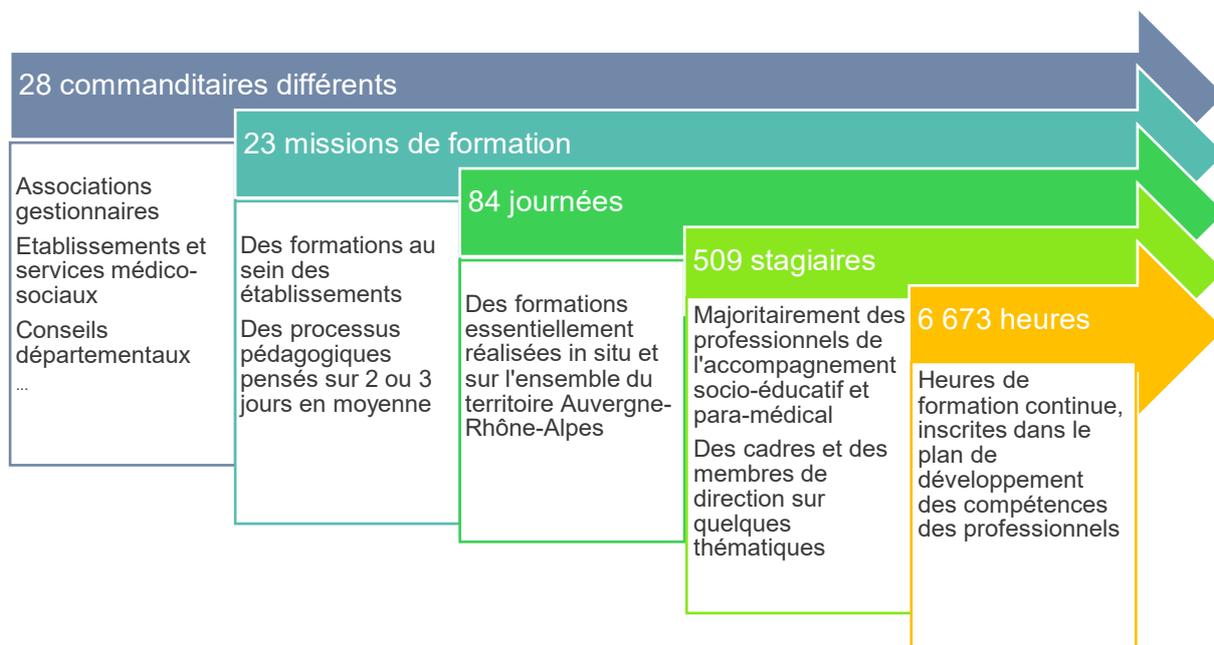
La forte baisse du chiffre d'affaire est due principalement à la crise sanitaire de la Covid19 qui a impactée l'activité de formation dès le début du mois de Mars. La reprise des interventions sur site n'a été effective qu'à partir du mois de septembre de manière significative, sans atteindre néanmoins le rythme habituel.

Le CREA I Auvergne-Rhône-Alpes a proposé aux établissements de s'adapter avec la mise en place des formations en distanciel par le biais de la visioconférence (utilisation de Teams, Zoom).

Les freins observés pour cette mise en place du distanciel ont essentiellement portés sur :

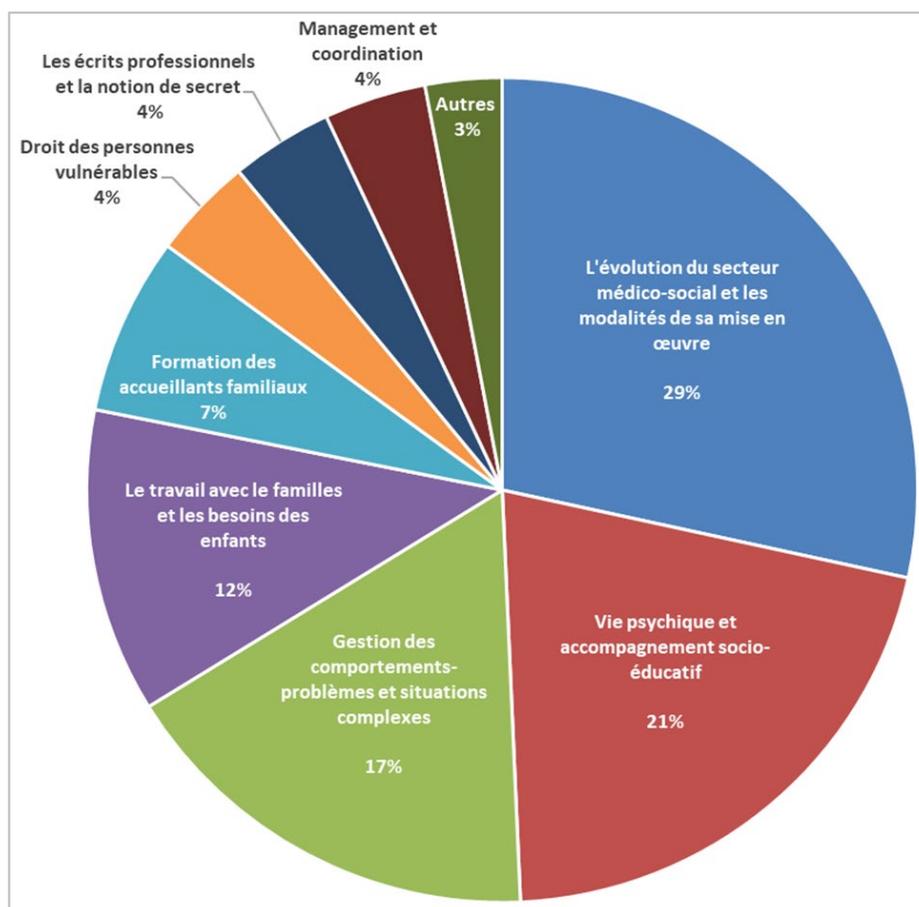
- des thématiques qui ne se prêtaient pas à ce nouveau format,
- des refus des commanditaires en raison d'équipement matériel insuffisant ou par souhait de reporter les journées de formation prévues pour les maintenir ultérieurement en présentiel.

La formation en quelques chiffres :



Neuf thématiques principales ont été développées lors des 23 missions et toujours adaptées, selon les besoins, les demandes et les contextes institutionnels.

| Thématiques développées | Valeur économique | Proportion |
|---|-------------------|------------|
| L'évolution du secteur médico-social et les modalités de sa mise en œuvre | 25 800,00 € | 29% |
| Vie psychique et accompagnement socio-éducatif | 18 600,00 € | 21% |
| Gestion des comportements-problèmes et situations complexes | 15 600,00 € | 17% |
| Le travail avec les familles et les besoins des enfants | 10 800,00 € | 12% |
| Formation des accueillants familiaux | 6 650,00 € | 7% |
| Droit des personnes vulnérables | 3 600,00 € | 4% |
| Les écrits professionnels et la notion de secret | 3 360,00 € | 4% |
| Management et coordination | 3 436,16 € | 4% |
| Autres | 2 400,00 € | 3% |



Nous constatons que la moitié des formations réalisées porte sur deux thématiques. Les 50% restant se répartissent sur 7 thématiques.

112. Focus sur les thématiques abordées

→ L'évolution du secteur médico-social et les modalités de sa mise en œuvre

Cette première thématique est la préoccupation majeure des établissements et services depuis 2019 dans nos demandes. Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes se doit de les accompagner à transformer leur offre et leur pratique en intégrant les axes de la réponse accompagnée pour tous, les principes de modularité et de subsidiarité, tout cela dans un désir profond d'une société résolument inclusive.

Sur cette thématique, nous notons de la part des professionnels, à la fois des résistances contre lesquelles les actions de formation doivent apporter des éclaircissements, et également des engouements pour lesquels les conditions institutionnelles doivent être questionnées. Ce constat observé en 2019 s'est poursuivi en 2020.

Nos interventions ont été conduites sur cette thématique, et plus précisément :

- L'évolution du secteur médico-social
- La transformation des pratiques d'accompagnement dans une visée inclusive
- Les nouveaux enjeux pour les ESAT et les professionnels
- Comment l'intégration des nouveaux enjeux du secteur médico-social au sein du projet d'établissement est un appui et oriente ma pratique professionnelle ?
- De l'établissement, du service au dispositif intégré
- Accueil Social Inconditionnel : articulation des missions entre agents administratifs et travailleurs sociaux – articulation partenariale

→ Vie psychique et accompagnement socio-éducatif

Cette thématique propose des formations qui, au-delà d'une présentation du fonctionnement psychique, insiste sur l'adaptation des pratiques d'accompagnement nécessaires.

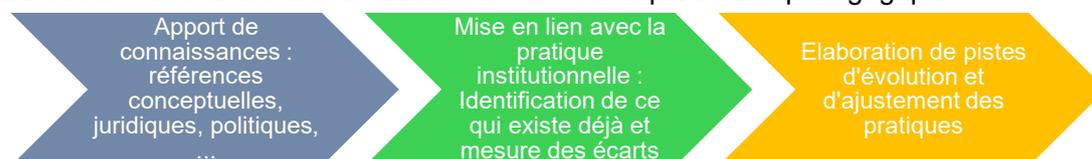
Les demandes sur ce thème sont restées majoritaires cette année encore en raison de l'évolution constatée et déjà bien marquée des publics accueillis en établissements et services médico-sociaux.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes ne propose pas ici une approche psychologique, mais plutôt une approche éducative ou institutionnelle, permettant aux professionnels de l'accompagnement ou aux cadres de questionner leurs pratiques et d'adapter leurs modalités d'accueil.

Nos interventions ont été conduites sur cette thématique, et plus précisément :

- Handicap psychique, TED, autisme : quel accompagnement mettre en place en ESAT ?
Cette action de formation collective est proposée par OPCO Santé et est reconduite chaque année depuis 2017. Cette formation est réalisée en collaboration avec deux intervenants externes : un sur la question de l'autisme et l'autre sur la question du travail en ESAT.
- Handicap psychique et handicap mental. Nous constatons qu'il est toujours essentiel de proposer cette formation pour aider les professionnels à distinguer ces deux formes de handicap dont les accompagnements sont bien spécifiques.

Toutes ces formations ont été réalisées selon un même processus pédagogique :



Dans le prolongement des thématiques liées à **l'évolution du secteur et des publics**, nous pouvons citer les deux thématiques suivantes :

→ **La gestion des comportements-problèmes et des situations complexes**

- Comportements-problèmes : comprendre et prévenir
- Accompagnement avant la mise en route d'une unité expérimentale d'accueil d'enfants ou de jeunes en situation de rupture

→ **Le travail avec les familles et les besoins des enfants**

- Travail avec les familles en protection de l'enfance
- Travailler et co-construire avec les familles tout en favorisant l'expression de la personne accompagnée
- Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance

Les autres thématiques participent de l'offre diversifiée du CREAM Auvergne-Rhône-Alpes et répondent à des demandes toujours actuelles. Elles se déclinent en quatre catégories :

→ **Le développement de compétence métiers par la réalisation des journées de formation initiale et continue des accueillants familiaux**

Cette formation est partagée avec le CRIAS qui en assure également une part.

→ **La mise en œuvre des droits des personnes vulnérables**

Point fort du projet associatif du CREAM Auvergne-Rhône-Alpes, la mise en œuvre des droits des personnes accompagnées fait l'objet de nombreuses références dans la plupart des formations animées. C'est également une thématique qui se décline en actions de formation plus spécifiques.

- Animer et faire vivre son CVS
- Mettre en œuvre le droit des usagers au quotidien à travers la participation

→ **Ecrits professionnels et notion de secret**

Cette formation reste régulièrement inscrite dans les plans de formation. Au fil des années, elle s'enrichit de nouvelles références (décrets faisant suite à la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016), la mise en place du dossier unique de l'utilisateur et du dossier médical partagé.

→ **Management et coordination**

Cette thématique est à relier également à l'évolution du secteur, puisque les formes de management se modifient avec la transformation de l'offre et la mission de coordination de parcours est apparue.

1.2. Le conseil

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, une instance relais entre les institutions publiques et les opérateurs.

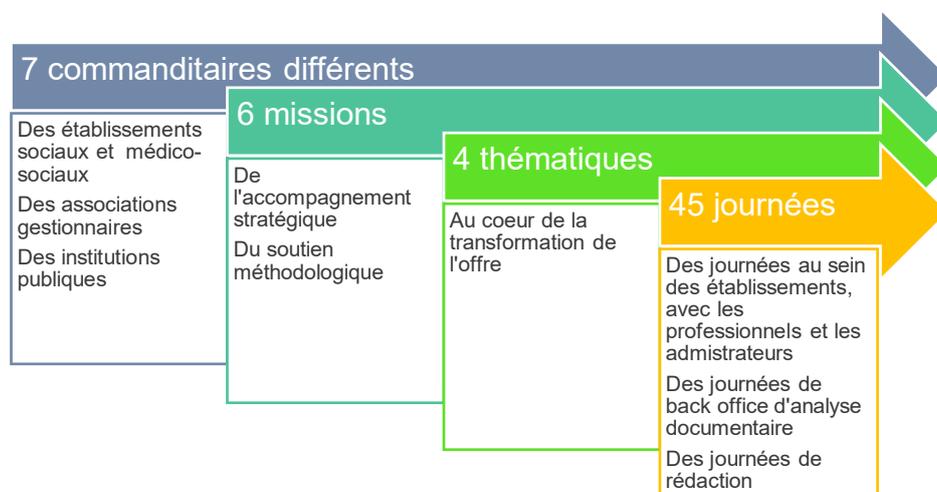
121. Focus sur l'activité

En 2020, l'activité de conseil dégage un chiffre d'affaire de **47 459€** (en 2019, 126 286€).

La crise sanitaire subie dès le mois de Mars a porté également un coup d'arrêt sur nos missions de conseil. Pourtant moins exposées au travail en direct avec les établissements, les interventions ont été interrompues en raison des priorités des organismes gestionnaires et établissements du secteur médico-social.

Aussi, toutes les missions ont été soit ralenties avec une faible reprise au dernier trimestre, soit mises en attente pour une réévaluation en 2021.

L'activité en quelques chiffres :



Quatre thématiques ont été développées lors de ces missions pour répondre au mieux aux besoins des commanditaires.

| Thématiques | Valeur économique | Proportion |
|--|-------------------|------------|
| Evaluation de dispositif et d'impact | 26 184,00 € | 55% |
| Audit organisationnel | 13 080,00 € | 28% |
| Réécriture de projet d'établissement et rédaction | 6 000,00 € | 13% |
| Soutien managérial et appui | 2 195,46 € | 5% |

122. Focus sur les objets des accompagnements

Plus de la moitié des accompagnements sont dédiés à **l'évaluation de dispositif et d'impact au sein d'établissements ou d'organisme gestionnaire**.

Ces accompagnements ont été conduits auprès de 2 commanditaires et ont mobilisé 4 conseillères techniques demandant des temps forts d'analyses et de restitution auprès des associations concernées.

La partie **audit** n'a concernée qu'une association et c'est l'une des missions qui ne s'est pas conduite dans la temporalité définie en raison du contexte sanitaire.

L'accompagnement à la **réécriture de projet d'établissement ou de rédaction** a été une fin de missions réalisées en 2019. Deux structures ont ainsi été accompagnées.

Enfin, le **soutien managérial et appui** a complété à la marge les missions plus importantes précitées.

3. Offre spécifique ESOPPE, référentiel d'évaluation en protection de l'enfance

3.1. Les ressources

ESOPPE est composée d'une équipe de **formateurs internes** :

- **Claude Volkmar**, Directeur Général du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes
- **Isabelle Casals**, Cheffe de projet en protection de l'enfance au CREAI Auvergne-Rhône-Alpes
- **Patrick Pelège**, Sociologue, conseiller technique au CREAI Auvergne – Rhône – Alpes

De **formateurs externes** :

- **Chantal Rimbault**, ex DEF du département du Val de Marne
- **Michel Eymenier**, ex DEF du département du Vaucluse
- **Joël Deydier**, formateur du CNFPT et ex-responsable de la CRIP du Gard
- **Justine Michon**, cheffe de service au département de l'Ardèche
- **Anne-Laure Ovize**, cheffe de service à CAPSO
- **Nicolas Hermouet**, Directeur Général de CAPSO

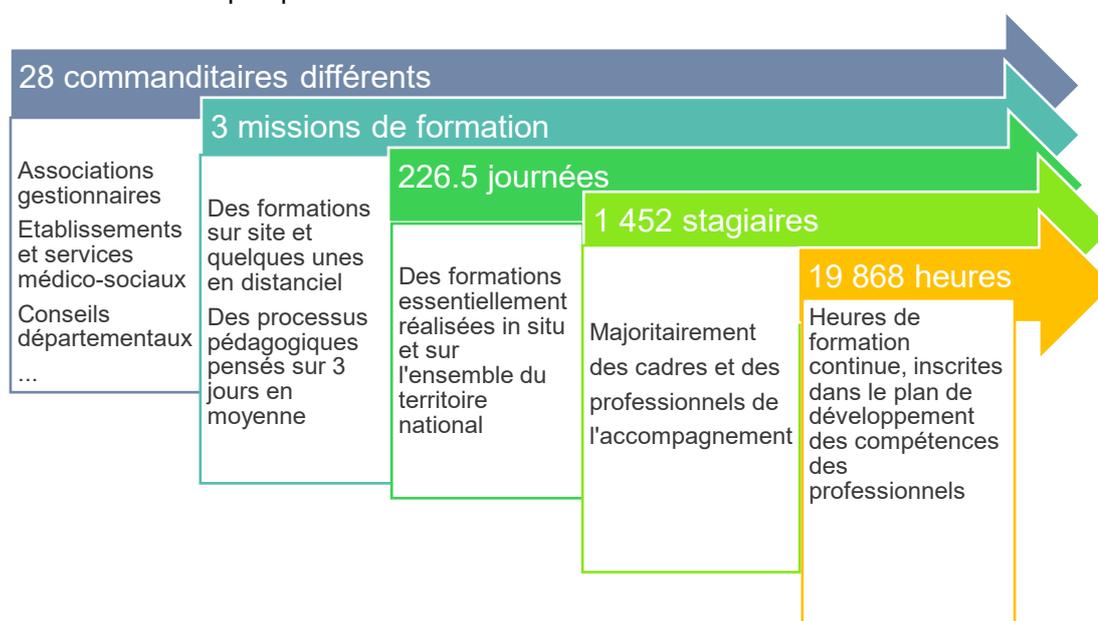
Et de **Fonctions supports** :

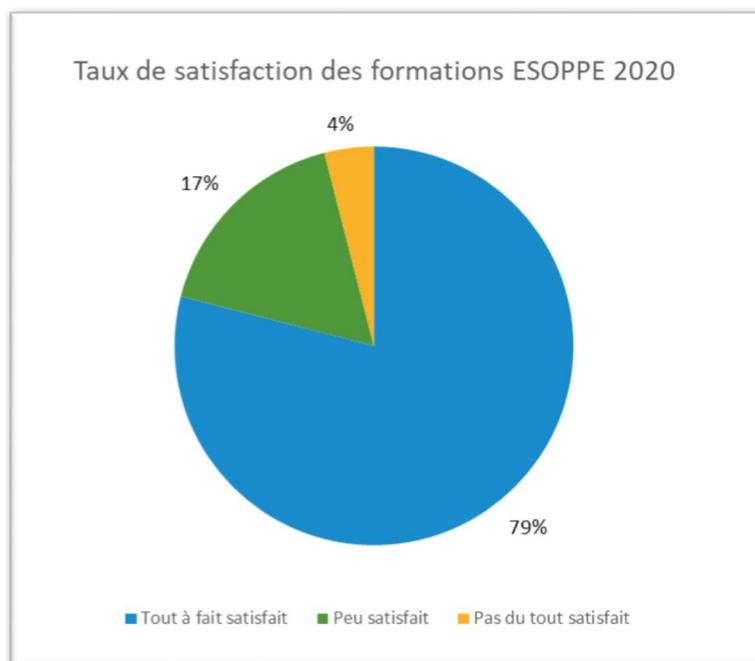
- **Maëlle Garnier**, Chargée d'études
- **Lucile Scherrer**, Assistante cheffe de projet
- **Christelle Lebon**, Chargée de la relations clients

3.2. L'activité ESOPPE

L'activité de formation concernant le champ d'intervention de la protection de l'enfance a représenté, pour cette année 2020, 260 586€ soit 65 % de l'activité totale du groupe.

La formation ESOPPE en quelques chiffres :





Plusieurs éléments convergent vers une demande accrue sur cette thématique :

- Les conséquences de la promulgation de la Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, en 2016, et l'obligation de formation des départements qui en résulte.
- Une thématique d'actualité, tant au niveau politique que médiatique au plan national et international, avec la mise en place d'une stratégie nationale de la protection de l'enfance.
- Des besoins qui s'accroissent, dont celui d'une convergence plus efficiente entre la protection de l'enfant et les autres politiques publiques afin de garantir un parcours de l'enfant cohérent avec ses besoins.
- L'élaboration des outils cliniques du référentiel d'évaluation qui répondent au besoin des acteurs de la protection de l'enfance de partager un cadre de références commun ainsi qu'au besoin de cahiers techniques d'évaluation avec une clinique spécifique dans ce domaine.

Ainsi, plusieurs types de formations se distinguent, tout en se complétant selon l'état d'avancée de la réflexion des services départementaux et des associations gestionnaires :

- Des formations relatives à l'appropriation du référentiel d'évaluation des situations de l'enfant en danger.
- Des formations relatives à des thématiques annexes, telles que les compétences parentales.
- Des formations relatives au conseil pour le pilotage et implantation de cette méthode évaluative dans les organisations ainsi que la transversalité exigée par la Loi 2016.

Le référentiel d'évaluation développé par le CREA Auvergne-Rhône-Alpes est validé scientifiquement par l'ONPE et adopté par un nombre croissant de Conseils départementaux (30 départements fin 2020) et approprié par leurs agents pour une utilisation lors de l'évaluation initiale. Il est adopté également dans certains départements et par le secteur associatif pour l'évaluation en cours d'accompagnement (pour une utilisation lors de l'élaboration du « projet pour l'enfant » et son plan d'action partagé, pour l'évaluation de l'impact de la mesure, tout particulièrement lors de la rédaction du « rapport de situation ») ainsi que par des services de prévention comme la PMI. Les établissements et services associatifs (MECS, Services d'AEMO, PJJ, services de visites en présence d'un tiers, SESSAD...) s'en saisissent aussi pour étayer leurs actions, par l'émergent besoin de partager un corpus commun de références et méthodes tout au long du parcours de

l'enfant en protection de l'enfance ou en prévention. Ainsi, le Référentiel permet d'instaurer une culture partagée de l'évaluation, d'améliorer de manière continue la qualité des évaluations en vue de faciliter la prise de décision et de garantir aux usagers une équité de traitement lors de l'évaluation de leur situation.

Après la mise à jour de la Trame de questionnement du Référentiel 2017, les outils cliniques du référentiel ont été élaborés dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire réalisé par les apports de médecins pédopsychiatres, neuro-pédiatres et psychologues cliniciens :

Ces outils cliniques sont :

- Guide du développement de l'enfant
- Guide des indicateurs des maltraitances
- Guide de l'évaluation de la souffrance infantile
- Guide de l'évaluation des compétences parentales

Avec :

- Le dossier de présentation du Référentiel
- Le Guide d'utilisation de la Trame de Questionnement
- Le Guide d'utilisation de l'outil clinique
- Le livret de formation du transmetteur

Ces outils cliniques répondent aux exigences du Décret d'évaluation de l'information préoccupante ainsi que du Projet pour l'Enfant et du Rapport de situation : ils définissent les différents aspects dont l'évaluation est requise (les signes de souffrance chez l'enfant, la capacité de mobilisation parentale, l'état du développement de l'enfant et le repérage des différents types de maltraitances) et offrent les grands axes d'objectifs de travail en accompagnement en fonction de la situation.

Les outils cliniques sont certifiés scientifiquement et validés par des chercheurs au niveau international.

Afin de permettre que le Référentiel puisse être utilisé tout au long du parcours de l'enfant, ont été élaborés :

- Des arbres décisionnels en fonction de la situation de l'enfant, avec des axes d'intervention et des objectifs de travail précis permettant la réalisation du PPE et un accompagnement efficace de l'enfant et ses parents/tuteurs.
- Des Guides d'utilisation de la Trame de questionnement et de l'Outil clinique permettant une utilisation différenciée en fonction du moment dans le parcours de l'enfant (évaluation initiale ou accompagnement).

Ces outils cliniques ont amené à une refonte globale du Référentiel qui actuellement se compose :

- De la trame de questionnement en tant que méthode, démarche évaluative,
- Des outils cliniques permettant aux professionnels de disposer d'indicateurs précis soutenant l'argumentation de l'évaluation.

Tout ce travail a permis d'explicitier les Références théorico-cliniques utilisées dans le Référentiel (décrites dans le nouveau document de présentation du Référentiel).

D'autre part, dans le cadre d'une recherche de qualité et de rigueur scientifique, ESOPPE a établi un partenariat international avec :

- Le Dr. Claire Chamberland de l'Université de Montréal
- L'institut IFIV de Barcelone
- Et vise à inclure dans ce partenariat Paola Milani (Italie) et Helen Jones (Angleterre)

Avec l'objectif d'ouvrir de nouvelles lignes de travail et de formation en protection de l'enfance, que ce soit dans le domaine de l'évaluation comme de l'accompagnement et le travail avec l'enfant et sa famille en cours d'accompagnement.

Une des lignes de travail est le développement et adaptation de l'outil clinique pour les professionnels de la médecine. Ce projet, conduit en partenariat avec l'ONPE, a suscité plusieurs réunions de réflexion avec de nombreux médecins et professeurs en pédopsychiatrie.

Même si les outils cliniques sont déjà validés scientifiquement, une expérimentation a été conduite afin d'évaluer leur acceptabilité sur le terrain ainsi que pour trouver l'ergonomie la plus opérationnelle possible pour les agents de terrain. Cette expérimentation, comprenant 3 « phases » :

- Pré-expérimentation pour évaluer les besoins des professionnels.
- Expérimentation pour vérifier si une amélioration du diagnostic de la situation se produit avec l'utilisation de l'outil clinique.
- Acceptabilité pour évaluer les atouts et difficultés de la part des professionnels sur la maniabilité de l'outil.

Cette expérimentation a été réalisée avec la participation de 12 départements et les résultats devront être analysés.

En 2020, certains départements ont maintenu en présentiel les formations ESOPPE, à la fois auprès des cadres et dans les sessions de transmetteurs, d'autres ont eu lieu en visio ou en webinar. Des associations en Protection de l'enfance ont également bénéficié des formations ESOPPE, avec une programmation décalée au regard du premier confinement et des règles sanitaires.

Partie 3

Le service emploi

Notre service d'offre d'emploi a été impacté par la crise sanitaire qui a touché l'emploi avec notamment une baisse des publications d'annonces lors du premier confinement de 2020, soit une baisse de 26 % par rapport à 2019.

La baisse de publication a autant touché la publication faite par nos adhérents que par les non-adhérents.

Nous notons qu'en règle générale, le service d'offre d'emploi est toujours plus utilisé par les non contribuants, donc des structures à qui on facture le service.

Le chiffre d'affaire du service emploi a de ce fait chuté légèrement (16%).

Evolution du chiffre d'affaires du service emploi

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|---------|----------|----------|---------|
| Nombre d'offres publiées par les adhérents | 1083 | 1278 | 1329 | 957 |
| Nombre d'offres publiées par les non adhérents | 1086 | 1326 | 1642 | 1240 |
| Nombre total d'offres publiées | 2 169 | 2 604 | 2 971 | 2 197 |
| Chiffre d'affaires | 84 285€ | 101 335€ | 118 820€ | 99 920€ |

Partie 4

Animation et Valorisation

1. Evènements

Aucun évènement n'a eu lieu en 2020, au regard des périodes de confinement et des contraintes sanitaires.

2. Groupes de travail : Club de Réflexion et d'Échange Éthique du CREAI | CRIAS

Grâce à ce Club, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS réunissent des ressources et compétences pluridisciplinaires pour échanger sur des questions appelant une aide à la décision à l'appui d'une réflexion d'ordre éthique, juridique et philosophique.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS ont en effet décidé de mettre à la disposition des adhérents et des établissements la réflexion du « CRÉÉ » afin de pouvoir répondre aux questionnements des équipes et des organisations.

La réflexion éthique est omniprésente au sein des ESMS. Il ne s'agit pas de se substituer ou de rajouter une instance sur des thématiques déjà traitées par d'autres mais d'avoir une approche transdisciplinaire au regard de l'étendue des champs du secteur social et médico-social : celui du handicap, de la protection de l'enfance et de l'adolescence, de la gérontologie et de la précarité.

- En 2020, le CRÉÉ s'est réuni 4 fois.

Nous avons principalement travaillé sur la journée d'études prévue en initialement en novembre 2020 « Accueillir et accompagner : L'HOSPITALITÉ, entre le NÉCESSAIRE et l'IMPOSSIBLE, LE PARI DE LA CRÉATIVITÉ », notamment avec le cabinet Noetic Bees

- Un projet de newsletter a été réalisé pour une seule diffusion en 2020.

La journée de novembre prévue au CISL a dû être décalée en 2021 au regard des contraintes sanitaires.

Partie 5

Actions de réseau

1. Le Réseau ESAT en Auvergne

Support administratif et logistique

Le Réseau ESAT en Auvergne rassemble 41 Etablissements et Services d'Aides par le Travail employant 2 500 personnes en situation de handicap. Ces établissements sont répartis dans une trentaine de villes en Auvergne.

Le Réseau ESAT permet de répondre à des besoins d'entreprises, de collectivités, et de particuliers.

Les établissements sont organisés autour de 3 principaux pôles : Prestations de service – Sous-traitance industrielle – Production et mise à disposition individuelle et/ou collective.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration compte 11 membres, présidé par Emmanuel Verrière, et se réunit 1 fois par mois.

L'assemblée générale a eu lieu le 30 septembre 2020 dans les locaux du Conseil Régional à Clermont-Ferrand ; elle a voté les modifications des statuts dont une qui donne la possibilité aux cadres en responsabilité de pouvoir présenter leur candidature pour intégrer le Conseil d'Administration.

Le Réseau est organisé en 2 principales filières : sous-traitance et espaces verts qui regroupent principalement des chefs d'ateliers, moniteurs d'atelier.

Le Réseau est accompagné par une agence de communication qui permet :

- De maintenir un lien avec la presse
- D'animer les réseaux sociaux facebook, twitter
- De réaliser des interviews TV, radios
- De médiatiser les évènements

En 2020, il était prévu un afterwork, à la suite de la journée du Duoday, afin de réunir des acteurs du secteur et des entreprises pour les sensibiliser aux enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cet évènement est reporté en 2021.

Nathalie Battut assure la partie administrative associative en organisant et en participant aux conseils d'administration et assemblée générale. Elle participe à la filière sous-traitance et coordonne les marchés et informations diverses (offres d'emploi, vente de matériel, portes ouvertes d'établissement...) auprès des 41 établissements. Elle accompagne le Réseau lors de ses manifestations.

2. Evènements

Aucun autre évènement de réseau n'a eu lieu en 2020, au regard des périodes de confinement et des contraintes sanitaires.

Partie 6

Suivi des adhérents

1. Répartition des cotisations par département

Nous perdons quelques adhérents cette année 2020 par rapport à 2019, soit une perte de 4,4 % des cotisants en moins. La crise sanitaire a perturbé la campagne et le suivi d'adhésion. A cela s'ajoute de nouveaux mouvements de fusion de certains organismes gestionnaires.

La représentation par département reste globalement stable. Toutefois, nous constatons une forte baisse en Haute-Savoie et une augmentation des adhérents dans le Rhône.

| Département | Montant 2018 | Montant 2019 | Montant 2020 | Pourcentage 2020 |
|----------------|-----------------|-----------------|---------------|------------------|
| Ain | 500 € | 600 € | 500 € | 4 % |
| Allier | 400 € | 300 € | 400 € | 3 % |
| Ardèche | 100 € | 100 € | 100 € | 1 % |
| Cantal | 0 € | 0 € | 0 € | 0 % |
| Drôme | 1 500 € | 1 400 € | 1 200 € | 9 % |
| Haute-Loire | 400 € | 400 € | 300 € | 2 % |
| Haute-Savoie | 800 € | 800 € | 400 € | 3 % |
| Isère | 1 100 € | 1 100 € | 900 € | 7 % |
| Loire | 1 300 € | 1 100 € | 1 000 € | 8 % |
| Puy-de-Dôme | 1 500 € | 1 300 € | 1 400 € | 11 % |
| Rhône | 6 300 € | 5 800 € | 6 300 € | 49 % |
| Savoie | 300 € | 500 € | 300 € | 2 % |
| Saône et Loire | 0 € | 100 € | 100 € | 1 % |
| TOTAL | 14 200 € | 13 500 € | 12 900 | 100 % |

2. Répartition des contributions par département

Nous constatons une augmentation des contributions en 2020, soit 7,2 % de plus par rapport à 2019.

Nous notons, que les départements de l'Ardèche et de la Loire ont connu une hausse non négligeable des contributions. A contrario, nous relevons une baisse de moitié des contributions du Puy-de-Dôme.

| Département | Montant 2018 | Montant 2019 | Montant 2020 | Pourcentage 2020 |
|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Ain | 1 7 147 € | 15 435 € | 18 508 € | 6,5 % |
| Allier | 12 070 € | 9 859 € | 9 239 € | 3,2 % |
| Ardèche | 3 017 € | 3 099 € | 21 401 € | 7,5 % |
| Cantal | 0 € | 0 € | 0 € | 0 % |
| Drôme | 22 805 € | 22 975 € | 23 516 € | 8,3 % |
| Haute-Loire | 0 € | 0 € | 0 € | 0 % |
| Haute-Savoie | 13 380 € | 13 853€ | 14 075 € | 5 % |
| Isère | 26 113 € | 23 140 € | 22 560 € | 7,9 % |
| Jura | 3 600 € | 3 348 € | 3 268 € | 1,1 % |
| Loire | 39 406 € | 17 639 € | 33 564 € | 12,5 % |
| Puy-de-Dôme | 12 811 € | 8 511 € | 4 298 € | 1,5 % |
| Rhône | 134 358 € | 127 962 € | 130 716 € | 46 % |
| Saône-et-Loire | 0 | 0 | 54 € | 0 % |
| Savoie | 1 132 € | 758 € | 1 087 € | 0,4 % |
| TOTAL | 285 843 € | 246 579 € | 284 286 € | 100 % |

Rapport financier

Compte de résultat au 31 décembre 2020

| LIBELLES | RESULTAT 2019 | RESULTAT 2020 | BP 2020 CA 04/06 |
|---|------------------|------------------|---------------------|
| PRODUITS | | | |
| Contributions + cotisations | 283 899 | 273 365 | 30 000 |
| Etudes - Observation - Recherche | 467 250 | 337 639 | 250 000 |
| ARS - Subvention de fonctionnement | 0 | 50 000 | 50 000 |
| Formations - Conseil - Réseau Esat | 709 792 | 406 437 | 590 000 |
| Redevance Esoppe - référentiels - droits auteur | 7 492 | 11 320 | 0 |
| Animation - Journées Etudes | 62 180 | 0 | 0 |
| Service Emploi | 118 820 | 99 226 | 90 000 |
| Mise à disposition du personnel | 33 171 | 59 644 | 52 012 |
| Mandat gestion DYS - Fonds de dotation | 48 980 | 0 | 0 |
| Produits divers (trans.ch - refac frais dép - repr.prov.) | 103 809 | 52 320 | 54 000 |
| Produits financiers | 1 633 | 1 414 | 1 000 |
| TOTAL PRODUITS | 1 837 026 | 1 291 365 | 1 117 012 |
| CHARGES | | | |
| Achats et charges externes | 491 703 | 238 931 | 274 400 |
| Sous traitance et formateurs occasionnels | 53 552 | 82 246 | 35 000 |
| Mise à disposition du personnel AGM et CRIAS | 644 814 | 506 094 | 530 000 |
| Impôts et taxes | 5 953 | 5 907 | 6 600 |
| Frais de personnel | 550 588 | 450 750 | 500 000 |
| Charges financières | 14 079 | 12 731 | 19 000 |
| Dotations amort / provisions | 111 582 | 96 568 | 68 642 |
| TOTAL CHARGES | 1 872 271 | 1 393 227 | 1 433 642 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION ET FINANCIER | -35 245 | -101 862 | -316 630 |
| Produits exceptionnels | 7 116 | 1 270 | 0 |
| Charges exceptionnelles | 4 150 | 0 | 0 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 2 966 | 1 270 | 0 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | -32 279 | -100 592 | -316 630 |

Bilan au 31 décembre 2020

| ACTIF | NET 2019 | NET 2020 |
|---|------------------|------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | |
| Immobilisations incorporelles | 2 519 | 1 665 |
| Immobilisations corporelles | 318 680 | 273 892 |
| Immobilisations financières | 808 | 600 |
| TOTAL | 322 007 | 276 157 |
| ACTIF CIRCULANT | | |
| Clients/comptes rattachés - avances/ac. | 287 757 | 167 277 |
| Autres créances | 149 344 | 82 076 |
| Disponibilités / VMP | 805 038 | 708 270 |
| Charges constatées d'avance | 5 235 | 1 880 |
| TOTAL | 1 247 374 | 959 503 |
| TOTAL ACTIF | 1 569 381 | 1 235 660 |

| PASSIF | NET 2019 | NET 2020 |
|--|------------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Autres réserves | 275 542 | 275 542 |
| Report à nouveau | 203 432 | 171 153 |
| Résultat de l'exercice | -32 279 | -100 592 |
| Fonds associatifs / prov. réglementées | 0 | 0 |
| TOTAL | 446 695 | 346 103 |
| PROVISIONS RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour risques et charges | 91 214 | 56 191 |
| TOTAL | 91 214 | 56 191 |
| DETTES | | |
| Emprunts et dettes assimilées | 439 567 | 381 808 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 3 097 | 3 097 |
| Dettes fiscales et sociales et autres dettes | 256 319 | 114 806 |
| Produits constatés d'avance | 332 489 | 333 655 |
| TOTAL | 1 031 472 | 833 366 |
| TOTAL PASSIF | 1 569 381 | 1 235 660 |



Site de Lyon

71C cours Albert Thomas
69003 LYON
04 72 77 60 60

Site de Clermont-Ferrand

67 rue Victor Basch
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 60 60

www.creai-ara.org



Site de Lyon

71C cours Albert Thomas
69003 LYON
04 78 62 98 24

Site de Clermont-Ferrand

67 rue Victor Basch
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 60 60

www.crias.fr

